**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 44 (1952)

**Heft:** 10

**Artikel:** Echec au protectionnisme outrancier

Autor: Möri, Jean

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-384781

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Ravitaillement du pays en céréales

Le souverain aura également à se prononcer le 23 novembre sur l'arrêté fédéral du 26 septembre concernant le ravitaillement du pays en céréales panifiables. En vertu de quoi la Confédération pourra édicter des prescriptions complémentaires et temporaires au régime du blé actuellement en vigueur (art. 23 bis de la Constitution fédérale), soit l'importation, le magasinage, la répartition, l'emploi et la mouture des céréales panifiables (y compris le blé dur); la fabrication, la cession, l'acquisition, le prix, l'emploi et l'exportation des produits de la mouture des céréales panifiables (y compris le blé dur), ainsi que du pain; les sûretés à fournir par les exploitants de moulins de commerce.

Demeurent en vigueur, les dispositions non abrogées concernant le coût de la vie et les mesures destinées à protéger le marché, ainsi que celles tendant à assurer l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires ou fourragères, en céréales et en matières fourragères, le contingentement de la meunerie de commerce et la surveillance de l'exportation de farine et de pain.

# Echec au protectionnisme outrancier

Par Jean Möri

Au début de juillet de cette année, l'Agence France-Presse pouvait confirmer publiquement que la Commission des tarifs douaniers aux Etats-Unis avait recommandé au président Truman d'augmenter de 50% les droits de douane sur les montres et les mouvements de montres en provenance de Suisse. La Commission des tarifs douaniers cédait donc devant les pressions de petites manufactures américaines, dont l'Elgin Watch Company et la Hamilton Watch Company, la plupart des autres fabricants américains s'étant résolument prononcés contre une telle augmentation des tarifs, non pas uniquement par simple souci de maintenir la liberté des échanges ou par sympathie avec les grands producteurs suisses, mais parce que la hausse draconienne envisagée aurait eu pour effet d'accroître leurs propres frais de production. Les grandes marques horlogères américaines utilisent en effet dans une large mesure des mouvements fabriqués en Suisse.

Cette attitude contre une de nos plus importantes industries d'exportation était d'autant plus inquiétante qu'en 1930 déjà les Etats-Unis avaient procédé à une hausse massive des droits d'entrée qui eut des répercussions désastreuses pour nos exportations horlogères vers la grande république américaine. Elles s'effondrèrent de 4,6 millions de pièces en 1929 à 0,5 million en 1933, entraînant un chômage massif dans l'horlogerie qui fit boule de neige dans toute

l'industrie, le commerce et l'artisanat. Ce fut la grande pénitence dans tout le pays. Cette nouvelle menace était d'autant plus grave que le marché américain absorbe environ le tiers de nos exportations ainsi qu'en témoigne le fait que pour une valeur de 1 010 328 106 fr. les Etats-Unis s'inscrivent pour 288 millions de francs en chiffres ronds.

### Réactions suisses

Il fallait naturellement s'attendre à des réactions immédiates, non seulement de la part des milieux directement intéressés, mais de tout l'ensemble des éléments qui composent l'économie suisse.

L'assemblée générale de la Chambre suisse de l'horlogerie, groupant 2000 entreprises et 70 000 ouvriers, ouvrit les feux le 4 juillet, à Berne. Elle exprima sa surprise « que le pays le plus riche, le plus développé, exportant davantage que quiconque, créancier du monde entier, puisse chercher à pratiquer, par le jeu de la clause échappatoire, une politique protectionniste en contradiction flagrante avec les principes de libération et d'expansion des échanges qu'il a défendus et voulu imposer aux autres nations ». Elle mit aussi en évidence la contradiction entre les déclarations des Etats-Unis en matière de commerce international et les mesures restrictives qu'ils ont déjà prises ou se préparent de mettre en vigueur, envisagea les répercussions d'une telle attitude sur la confiance à accorder aux bonnes intentions américaines, d'une part, sur la stabilité économique et par conséquent politique de l'Europe, d'autre part, se demanda si la défense de quelques intérêts particuliers valait le sacrifice de légitimes aspirations commerciales de tout un continent. La Chambre suisse de l'horlogerie constatait enfin que les mesures envisagées à Washington frapperaient un pays dont le commerce extérieur est basé sur un large libéralisme, qui ne réclame pas d'aide étrangère, mais accorde au contraire son appui à ses partenaires en difficulté, dont la population consomme chaque année pour 176 fr. 40 environ de produits américains par habitant, alors que la consommation annuelle de produits suisses aux Etats-Unis est de 3 fr. 10 environ par habitant.

Cette argumentation devait naturellement faire impression dans un pays où le sens pratique et des affaires finissent généralement par dominer, comme ailleurs, le sentiment. Mais nos amis de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers sauront aussi s'en souvenir quand le moment sera de nouveau venu de faire passer les intérêts généraux de la communauté horlogère avant ceux de quelques particuliers. Les industriels de l'horlogerie ont maintenant déjà l'occasion de faire un geste dans ce sens en étendant jusqu'à trois semaines l'échelle des vacances, en se montrant moins chiches envers les ouvriers quand il s'agit de leur accorder une part des appréciables profits de l'industrie, plutôt sous forme d'augmen-

tations de salaires que de gratifications de fin d'année ou autre. De même, ils renforceront leur propre position en associant plus étroitement les travailleurs à la direction générale de l'industrie, par l'entremise de leur organisation syndicale, dont personne ne songerait sérieusement à contester la maturité économique et sociale. Sans doute, rétorquera-t-on que les vendanges sont finies, le statut horloger en vigueur, ainsi d'ailleurs que son corollaire, le contrat collectif de travail. Mais cela n'empêche pas, en cette mémorable occasion, d'évoquer certaines difficultés surgies lors de la mise sur pied de ce contrat collectif de travail assez modeste et même du statut horloger contre lequel se défendirent sans pudeur certains égoïstes contre lesquels la Chambre suisse d'horlogerie elle-même

est sans pouvoir.

A son tour, le Conseil d'administration de la Société générale de l'horlogerie suisse S. A. (ASUAG), comprenant des représentants de la Confédération, des fabricants d'horlogerie et de parties détachées de la montre, ainsi que des banques travaillant dans la région horlogère, intervint dans le même sens. Nous renonçons naturellement à faire la nomenclature des innombrables associations qui mêlèrent ensuite leur voix à ce puissant concert de protestations. Cela n'aurait qu'une valeur documentaire relative. L'essentiel est de marquer cette unanimité remarquable des grandes associations économiques centrales, des organisations professionnelles et de tous ceux qui représentent à des degrés divers l'économie suisse dans son ensemble. Nous nous bornerons encore à mentionner l'apport inestimable de grands importateurs suisses, par exemple celui des représentants de machines américaines à écrire ou de bureau, des garagistes qui placèrent les quelque 200 000 grosses voitures américaines qui sillonnent les routes de notre pays. Ces prises de position catégoriques furent d'une grande efficacité; elles touchaient les exporportateurs américains à l'endroit sensible. Car on n'a pas assez insisté sur le fait que le David helvétique n'est pas seulement vendeur pour le Goliath américain, mais encore acheteur très important de ses produits multiples et divers. De plus, David sait utiliser à bon escient l'arbalète ou la marque suisse d'origine, sinon la fronde, ainsi d'ailleurs que ses avantages commerciaux. Cependant, il est encore nécessaire de rendre hommage à la presse suisse dans son ensemble, politique, d'information, professionnelle et syndicale, dont l'apport fut inestimable d'autant plus qu'il répondait aux sentiments du peuple suisse.

Il convient aussi de rappeler le communiqué officiel du Conseil

fédéral, publié le 15 juillet, déclarant:

Les informations selon lesquelles la commission des douanes américaines aurait recommandé au président des Etats-Unis d'augmenter, en vertu de l'«escape clause», les droits d'entrée sur les articles horlogers, ont causé au Conseil fédéral une vive inquiétude. Une telle mesure affecterait grave-

ment notre industrie horlogère, dont le marché des Etats-Unis constitue son débouché de beaucoup le plus important, et comme plus de la moitié de nos exportations totales aux Etats-Unis se compose de produits horlogers, le retrait des concessions douanières accordées en faveur de l'horlogerie dans l'accord commercial en vigueur entre la Suisse et les Etats-Unis, du 9 janvier 1936, ferait perdre à ce traité le plus clair de sa valeur.

Le président des Etats-Unis prendra une décision à ce sujet d'ici au 15 août 1952.

Le Conseil fédéral a cru devoir rappeler au gouvernement américain la portée considérable et les graves conséquences qu'un relèvement des droits de douane américains sur l'horlogerie aurait pour l'industrie horlogère suisse et les relations suisso-américaines. M. Petitpierre, conseiller fédéral, chef du Département politique fédéral, a fait part à M. Richard C. Patterson, ministre des Etats-Unis à Berne, des préoccupations du gouvernement suisse. D'autre part, notre légation de Washington a exposé le point de vue suisse au Département d'Etat américain.

Adolphe Grædel, dans la Lutte syndicale du 10 septembre 1952, sans négliger la contribution de notre ministre à Washington, M. Brügmann, et du conseiller commercial, M. Real — auxquels la presse tressa des couronnes de laurier — mentionna les services inappréciables de M. Rimensberger, attaché social, naguère rédacteur à l'Union syndicale suisse, dont les lecteurs de notre revue apprécièrent maintes fois les connaissances, la sagacité, le courage moral et l'extraordinaire dynamisme. « Grâce à ses relations étendues dans le monde syndical et à sa connaissance parfaite du mouvement ouvrier, notre attaché social a pu rendre de précieux services dans une affaire où les contacts personnels permirent d'établir rapidement une atmosphère de compréhension et de sympathie en faveur de la cause horlogère suisse. »

En vérité, notre ami Rimensberger n'avait pas attendu cette occasion pour mettre en valeur ses compétences et son dévouement exceptionnels. D'autres que nous eurent l'occasion de les apprécier depuis son départ pour les Amériques.

## L'action syndicale suisse

Personne ne s'étonnera que la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes et horlogers (F. O. M. H) ait immédiatement et efficacement réagi, en faisant, le 7 juillet 1952, un appel 1 aux grandes centrales syndicales américaines, l'American Federation of Labor (A. F. L.) et le Congress of Industrial Organisations (C. I. O.) ainsi qu'aux fédérations des ouvriers de l'acier, de l'industrie automobile, des mécaniciens et, enfin, à l'Internationale des métallurgistes, dont Conrad Ilg, président central de la F. O. M. H., est également président. En conclusion, l'appel de la F. O. M. H. sollicitait l'appui

<sup>1</sup> Voir texte intégral de l'appel de la F.O.M.H. en annexe I.

moral des travailleurs syndiqués des Etats-Unis dans le différend surgi aux Etats-Unis entre partisans et adversaires de l'augmentation des tarifs douaniers sur l'horlogerie suisse et les priaient instamment d'user de leur influence auprès des autorités pour assurer le maintien de la politique libérale en matière d'importation de montres et de mouvements suisses.

Toutes les actions que nous avons évoquées ci-dessus ne touchaient pas le mouvement syndical américain. La F. O. M. H. comblait ainsi une grave lacune, car la position favorable des syndicats américains, qui jouissent d'une grande autorité, pouvait faciliter utilement l'arrêt du président des Etats-Unis, peu disposé à céder aux objurgations des partisans d'un accroissement du protectionnisme.

Après avoir usé de l'appel par correspondance, la F. O. M. H. fit un pas de plus en déléguant le secrétaire central horloger Adolphe Grædel aux U. S. A., pour défendre de vive voix le point de vue des horlogers suisses auprès des autorités du mouvement syndical et même au dehors. Cette action complémentaire se révéla fructueuse.

Entre temps, le Comité de l'Union syndicale suisse déterminait sa position dans un temps record et adressait, lui aussi, le 14 juillet, une résolution <sup>2</sup> pressante aux grandes confédérations syndicales américaines et à la Confédération internationale des syndicats libres, dans laquelle il attirait leur attention « sur la situation qu'une hausse injustifiée des droits de douane américains sur les produits horlogers suisses ne manquerait pas de créer, vu qu'elle constituerait le signe avant-coureur de mesures similaires des Etats-Unis à l'égard d'autres pays et d'autres produits, ce qui affecterait la position des travailleurs et des syndicats des pays démocratiques ». Elle invitait en conclusion ces organisations « à prendre toutes les mesures utiles pour empêcher une politique protectionniste et restrictive en matière économique de la part des Etats-Unis. »

Cette démarche inaccoutumée en appelait à la solidarité syndicale des 52 millions d'affiliés dans 59 pays où la C. I. S. L. s'est déjà solidement établie. Encore fallait-il que cette dernière et les organisations syndicales américaines donnent suite à l'appel de l'Union syndicale.

D'autre part, la résolution insistait sur la nécessité de maintenir la liberté des échanges, qui est aussi un postulat du gouvernement des Etats-Unis et des syndicats, sans oublier de mentionner la coopération économique internationale, premier objectif du Plan Marshall, des grandes institutions internationales et des syndicats ouvriers. Elle évoquait enfin les conséquences politiques d'une augmentation massive et unilatérale des droits de douane, non seulement au détriment de la Suisse, mais de l'Europe, sans omettre de rappeler que les échanges commerciaux de la Suisse avec les

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir le texte intégral de la résolution de l'Union syndicale suisse en annexe II.

Etats-Unis bouclaient constamment avec un solde actif en faveur du second partenaire. Elle laissait aussi sous-entendre qu'un accroissement éventuel des droits de douane américains sur les montres et mouvements suisses appellerait d'autres mesures du même genre de notre part.

### Réponses syndicales américaines

Déjà le 23 juillet, la presse suisse était en mesure de résumer excellemment la position du C. I. O. américain, se prononçant contre l'augmentation envisagée. Il nous paraît utile de reproduire l'essentiel du communiqué officiel publié le 31 juillet par le C. I. O.:

Nous avons examiné la situation et nous considérons qu'un tel agissement nuirait considérablement à la position des Etats-Unis dans le commerce international. Nous vous pressons donc, de rejeter cette demande. S'il est vrai que l'importation des mouvements d'horlogerie suisses ait créé une compétition active avec notre propre fabrication de mouvements d'horlogerie, par contre, cette compétition a amené l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers américains à la fabrication de boîtiers destinés à renfermer les mouvements suisses. En face de cette source d'embauche subsidiaire, et du fait que les importations des mouvements suisses favorisent les exportations américaines vers la Suisse et que le travail et les conditions économiques de la Suisse seraient désavantagés par une augmentation des droits d'importation, nous vous pressons de rejeter la demande faite, à la majorité, par la Commission fédérale des tarifs douaniers. A la lumière de ces faits, nous vous demandons de justifier notre action devant le peuple américain, comme le demande la loi, par une déclaration retentissante sur le besoin de favoriser le commerce international et l'effet que celui-ci peut avoir sur le maintien d'une bonne entente et d'une bonne coopération dans les rapports internationaux.

Précédant la demande très judicieuse de Potofsky, le président Truman avait déjà déclaré catégoriquement dans une lettre adressée le 14 juillet aux douze membres du Comité consultatif pour les questions de sécurité mutuelle: « Le gouvernement américain est en train de dépenser des sommes importantes afin que d'autres pays puissent acquérir une vitalité économique suffisante pour leur permettre de se libérer de l'aide américaine. Or, en même temps, nous constatons l'existence dans notre pays d'un nombre croissant de lois restrictives ayant pour objet de favoriser les intérêts des groupements individuels en réduisant les importations de divers produits étrangers susceptibles de concurrencer les produits américains sur le marché indigène. Le soi-disant « amendement des fromages » apporté à la loi sur la production pour la défense — et adopté malgré l'existence d'un certain nombre de clauses protectionnistes est un exemple frappant de cette tendance. D'un côté, nous invitons nos amis à accroître leur commerce international, tandis que, de

l'autre, nous semblons ériger de nouvelles barrières contre les importations de produits étrangers. Ceci pose un véritable dilemme

pour notre politique étrangère en entier. »

Dans le même ordre d'idées, M. William-L. Thorp, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires économiques, dans un discours prononcé le 28 juillet à l'Université de Colgate, après avoir déclaré que la branche exécutive du gouvernement est d'avis que les Etats-Unis doivent suivre une ligne de conduite bien définie du point de vue économique, afin de favoriser la santé et l'indépendance économique du monde libre déclara: « Nous devrons abaisser les barrières qui ferment l'accès à notre marché intérieur. Ceci implique la réduction de nos tarifs douaniers, la simplification des démarches douanières, l'acceptation d'une concurrence étrangère plus intense. Comparées au total de notre production nationale, les quantités qui entrent en ligne de compte sont faibles. En augmentant de 2% seulement la part de notre revenu national consacrée à l'achat de biens et de services étrangers, non seulement nos exportations s'en trouveraient augmentées, mais les garanties de recevoir des intérêts sur nos investissements à l'étranger seraient bien plus fortes. C'est la voie de l'expansion, et l'expansion, plutôt que la contraction, a toujours été la facon américaine de faire les choses. »

Le président Arthur Green, de la grande Fédération américaine du travail, répondit d'une façon plutôt dubitative le 24 juillet, pour réagir de façon catégorique le 4 août ensuite d'une seconde demande de l'Union syndicale et annoncer une intervention directe auprès

du président Truman.

Cette attitude très loyale des deux grandes confédérations syndicales américaines mérite d'être appréciée à sa juste valeur. Pour le faire équitablement, il suffit de se demander quelles auraient été les réactions des syndicalistes suisses si le même problème leur avait été posé. On sait qu'il est toujours difficile de résister aux sollicitations des membres, même quand elles paraissent excessives et qu'elles sont formulées par une minorité. C'est en tout cas une leçon de loyauté et de courage moral qui ne sera pas perdue pour tout le monde.

Dans leur grande majorité, les journaux d'outre-Atlantique réagirent dans le même sens et pour les mêmes motifs, qui correspondent d'ailleurs à ceux évoqués dans les appels de la F. O. M. H. et de l'U. S. S. De même, les grands exportateurs américains de produits divers prirent la même position. En revanche, la Commission des douanes reçut un appui assez faible, il est vrai, de certaines personnalités syndicales américaines, même d'organisations locales affiliées à la C. I. O. ou à l'A. F. L. Mais ces dernières maintinrent leur attitude.

Enfin, le 8 août, les organes exécutifs de la Confédération internationale des syndicats libres annonçaient officiellement qu'elle venait d'inviter les deux grandes centrales syndicales affiliées « à soutenir les protestations des organisations syndicales suisses contre l'augmentation projetée qui menace les ouvriers d'une industrie existant depuis longtemps et qui est d'un intérêt vital ». La C.I.S.L. insistait encore sur le fait qu'il est de la plus haute importance et dans l'intérêt des conditions économiques mondiales saines et de la stabilité des balances de payement que les importations des Etats-Unis en provenance de l'Europe occidentale ne soient pas, autant que possible, réduites par des restrictions commerciales.

Ainsi, la solidarité syndicale internationale joua en plein et l'in-

térêt général l'emporta sur des égoïsmes particuliers.

### La décision du président Truman

Comme il fallait bien s'y attendre, le président Truman rejetait le 13 août la recommandation de la Commission des tarifs douaniers et refusait d'augmenter les droits de douane sur les importations de montres et mouvements suisses. Il s'en tenait d'autant plus fermement à la position qu'il avait adoptée depuis des années en matière d'échanges commerciaux qu'il avait reçu l'appui des grandes cen-

trales syndicales nationales et de l'opinion publique.

L'audacieux président déclara à cette occasion qu'il n'existe à l'heure actuelle « aucune nécessité clairement démontrée » d'une augmentation des tarifs en vigueur. « Diverses thèses ont été avancées à l'appui du point de vue selon lequel l'industrie horlogère indigène se trouverait gravement menacée, cela malgré le fait que l'existence d'une telle menace n'a pas été démontrée — loin de là avec un degré de certitude permettant de justifier l'application de la clause échappatoire. » Celle-ci, affirme le président des Etats-Unis, n'a jamais eu pour objet de protéger l'industrie indigène des contre-coups résultant des modifications de la demande indigène, ni de lui fournir le moyen d'éviter les conséquences normales d'une saine concurrence. Et M. Truman ajouta: « J'aimerais souligner que le but fondamental du programme des accords commerciaux est de favoriser les exportations et les importations. Dans le cadre des conditions actuelles existant dans le monde, l'expansion des exportations américaines est limitée par une pénurie générale des dollars en mains de ceux qui seraient désireux d'acheter des produits américains. L'expansion de nos importations est dès lors un but hautement prioritaire et la loi sur les accords commerciaux représente un moven important d'arriver à cette fin. Afin d'empêcher qu'un fardeau inutile ne soit imposé à un secteur quelconque de l'économie nationale, des dispositions ont été prévues pour empêcher que l'industrie indigène ne subisse des lésions sérieuses à la suite des concessions accordées dans le cadre des accords commerciaux. Le but primordial du programme demeure toutefois l'expansion du commerce avec l'étranger dans l'intérêt du pays. Il n'a jamais été prévu que le programme doive être limité par une clause stipulant que la production indigène doit augmenter du double chaque fois que les importations le font. »

Cette décision revêt une importance historique, car elle démontre avec éclat que les autorités américaines actuelles, dans le domaine des échanges commerciaux, entendent appliquer leurs principes et travailler au renforcement de la coopération économique internationale.

L'arrêt du président Truman a été bien accueilli dans son pays. Le Journal of Commerce considère non sans raison qu'il constituait peut-être, sur le plan du commerce extérieur, le signe le plus encourageant que les Etats-Unis aient donné au monde depuis le Plan Marshall. Si certains concurrents américains l'ont déploré, d'autres, au contraire, l'ont approuvé sans réserve. Dans le monde politique, les avis ont été favorables, à part certaines exceptions inévitables, par exemple celle de M. Hugh Butler, sénateur républicain du Nébraska, champion du protectionnisme.

En Suisse, la jubilation fut intense dans tous les milieux. Ce qui inspira au quotidien *Denver Post* un éditorial qui vaut la peine d'être lu et médité:

Vous n'aurez peut-être pas pris garde à une dépêche publiée l'autre jour disant que le président Truman avait fait usage des pouvoirs que le congrès lui a octroyés pour empêcher que les droits de douane américains sur les montres étrangères, déjà assez élevés, ne soient augmentés encore de 50 %.

Dans les deux ou trois villes américaines abritant une industrie horlogère, la décision de M. Truman a pu occasionner certains remous. A Denver, San Diego, Atlanta, et dans la plupart du pays, par contre, elle n'a éveillé qu'un intérêt très relatif. Mais tel ne fut pas le cas en Suisse. Là-bas, où une famille sur dix est tributaire de l'industrie horlogère, le communiqué de la Maison-Blanche fut recu avec un soulagement et une joie énormes. Des déclarations extravagantes mais cependant sincères, affirmant que l'économie suisse avait été sauvée de la ruine, se firent entendre un peu partout. Le sentiment pro-américain atteignit soudain un niveau record — ce qui est en quelque sorte une nouveauté à l'heure actuelle dans pour ainsi dire n'importe quel pays étranger. Dans bien des cafés, on leva le verre en l'honneur de l'oncle Sam et du président Truman. Les communistes, qui avaient prédit que les Etats-Unis, cet exploiteur sans scrupules, hausseraient leurs tarifs douaniers, furent réduits au silence pour une fois. Ils avaient traité d'insincères les déclarations américaines au sujet de l'expansion du commerce international et de la réduction des barrières douanières. En général, la réaction de la Suisse fut semblable à celle qui eut lieu récemment au Japon, quand une tentative d'augmenter les droits d'entrée sur le thon fut rejetée, autre événement qui ne fut pas remarqué par la plupart des Américains. Si les droits perçus sur les montres avaient été relevés, une poignée de sociétés américaines en auraient peut-être tiré profit jusqu'à un certain point, mais des millions de

citoyens américains auraient dû payer leurs montres plus cher. Ces prix plus élevés auraient été l'équivalent d'un subside public au profit d'un petit nombre de fabricants indigènes. L'influence qui en aurait résulté sur l'économie américaine aurait été faible, mais les répercussions en Suisse, pays fier de son indépendance et qui est en même temps le seul pays d'Europe occidentale qui n'ait pas sollicité une aide américaine, auraient pu être graves. Récemment encore, une tentative a été faite d'augmenter les droits d'entrée sur l'ail. Or, les fermiers américains produisent le 90% de l'ail que nous consommons. Une augmentation du tarif aurait cependant eu pour effet de priver de nombreux paysans italiens de leur gagnepain. Ces derniers temps, les industries américaines ont fait preuve d'une tendance accrue à demander qu'elles soient protégées des effets de la concurrence étrangère. Un certain nombre de pays étrangers ont été durement touchés par les nouveaux droits d'entrée sur le fromage. L'année prochaine, la loi sur les accords commerciaux réciproques deviendra sujette à renouvellement. Dans l'entretemps, le comité consultatif pour les questions de sécurité mutuelle est en train de procéder, sur la demande de M. Truman, à une nouvelle enquête sur les tarifs douaniers et les restrictions. L'affaire des montres suisses ne fut qu'un simple incident. Les aspects plus généraux du problème commercial n'ont pas encore été réglés. En les réglant, nous devrions nous rappeler que si nous voulons vendre à l'étranger, nous devons soit acheter à l'étranger, soit donner à nos clients étrangers l'argent nécessaire à l'achat de nos produits. Or, la méthode de l'aumône ne saurait devenir un moven permanent de financer nos ventes à l'étranger.

### Conclusions

Le rejet par le président Truman de l'augmentation des droits proposée par la Commission américaine des tarifs douaniers ne signifie pas que tout danger est écarté. Vers la fin du printemps prochain, le nouveau congrès discutera à nouveau la loi sur les accords commerciaux « Trade Agreement Act ». Les élections de novembre prochain ont donc une grande importance non seulement pour l'avenir de la grande république américaine, mais pour nous aussi. A ce moment, le président Truman aura été remplacé. On veut souhaiter que son successeur s'inspirera de son exemple. Mais un souhait n'est pas un fait. Il faut bien en prendre notre parti, nous sommes sans pouvoir sur l'issue de cette consultation populaire. Du moins aurons-nous l'avantage d'un premier succès et l'espoir que les fièvres électorales pour la présidence des Etats-Unis auront eu le temps de disparaître.

Mais si notre influence ne va pas jusqu'à pouvoir déterminer le scrutin de novembre aux U. S. A., nous avons du moins les moyens de montrer la même unanimité réconfortante si une nouvelle menace devait assombrir les perspectives de notre économie nationale. Cette union sacrée a fait impression partout autour de nous. Elle témoigne de notre vitalité et de notre volonté de vivre en travaillant aux œuvres pour lesquelles nous sommes le plus qualifiés. On veut

aussi espérer que la conjugaison des efforts des employeurs et des travailleurs ne s'arrêtera pas à cette défense valeureuse du patrimoine commun, mais iront toujours plus vers une répartition plus juste des bénéfices du travail commun.

Annexe I

### Appel de la F. O. M. H. adressé aux grandes centrales syndicales américaines

American federation of labor, Congress of industrial organisations, International association of machinists, United automobile workers:

En qualité de membre de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux et de la Confédération internationale des syndicats libres, la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers prend la liberté d'attirer votre attention et celle de votre organisation sur un problème qui préoccupe vivement les travailleurs organisés de notre fédération.

Vous êtes certainement informés que la commission des tarifs de votre pays a décidé de recommander au président des Etats-Unis de relever les droits de douane sur l'entrée des montres suisses.

Or, les 60 000 ouvriers horlogers suisses qui vivent exclusivement de l'exportation des montres — dont un tiers est destiné aux Etats-Unis — éprouvent de sérieuses craintes quant aux conséquences d'une telle mesure. Une augmentation des tarifs douaniers sur les produits horlogers signifierait le chômage immédiat pour des milliers de travailleurs profondément attachés à leurs institutions démocratiques et partisans de la libération des échanges commerciaux prônée par le gouvernement des Etats-Unis.

Les ouvriers horlogers suisses jouissent de conditions de travail établies par contrats collectifs passés entre la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers et les associations patronales. Leur standard de vie, acquis grâce à une activité syndicale vieille de trois quarts de siècle, supporte une comparaison honorable avec celui de tous les pays libres. Le travail suisse ne peut donc pas exercer une concurrence déloyale à l'égard des fabricants d'horlogerie aux Etats-Unis. Une saine collaboration économique internationale implique une certaine spécialisation du travail et de la production. La Suisse a dû renoncer à la production d'automobiles, mais elle s'est spécialisée dans celle de la montre.

Les Etats-Unis, eux, se sont spécialisés dans de nombreux domaines en plus de la fabrication automobile. Certes, nous savons que vous avez des soucis à l'échelle de votre grand pays, puisque vous connaissez un chômage limité dans quelques industries par suite de circonstances relevant de la politique internationale. Pourtant, la situation qui en résulte pour les Etats-Unis ne saurait être comparée à celle que le chômage provoque dans un petit pays comme le nôtre. En effet, la Suisse, contrairement aux Etats-Unis, est entièrement privée de matières premières. Elle ne possède ni fer, ni charbon, ni pétrole et, de surcroît, son territoire montagneux l'oblige à importer de l'étranger quatre septièmes du blé dont elle a besoin pour nourrir sa population.

D'autre part, nous vous signalons que la division du travail dans l'industrie horlogère elle-même s'étend déjà au plan international. La Suisse exporte aux Etats-Unis essentiellement des mouvements d'horlogerie. Les boîtes, bracelets et autres fournitures, de même que le travail de montage, sont exécutés dans votre pays, ce qui occupe plus de 15 000 personnes. C'est ainsi que sur le prix de

vente au détail d'une montre suisse, 85 à 87% restent aux Etats-Unis et 13 à 15% seulement reviennent en Suisse.

Enfin, malgré une organisation industrielle et technique de premier ordre, l'horlogerie suisse souffre périodiquement de crises profondes. Elles sont inhérentes à la nature des produits horlogers, considérés encore partout dans le monde, sauf aux Etats-Unis et en Suisse, comme articles de luxe contre lesquels la plupart des gouvernements prennent des mesures discriminatoires.

Il nous paraît donc que les Etats-Unis n'ont pas besoin, pour assurer leur prospérité, d'élever des barrières contre l'entrée du seul produit sur lequel la Suisse possède un avantage technique que le monde entier lui reconnaît.

Les ouvriers horlogers suisses attendent des travailleurs syndiqués aux Etats-Unis qu'ils leur accordent un appui moral dans le différend qui s'élève dans leur pays entre partisans et adversaires de l'augmentation des tarifs douaniers sur l'horlogerie. Ils vous prient instamment d'user de votre influence auprès des autorités pour assurer le maintien de la politique libérale en matière d'importation de montres suisses.

Le 7 juillet 1952.

Annexe II

#### Résolution de l'U.S.S.

Le comité de l'Union syndicale suisse, vivement inquiété par la menace d'une augmentation des tarifs douaniers américains sur les montres et mouvements suisses,

considérant

qu'un relèvement des tarifs douaniers aurait des répercussions immédiates et désastreuses pour l'économie suisse dans son ensemble et plus spécialement pour l'industrie horlogère suisse et pour les 100 000 membres de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers qui représente le groupe le plus important des travailleurs du secteur de l'industrie privée,

qu'une telle mesure serait en contradiction flagrante avec les conseils de libreéchange et d'intégration économique que les Etats-Unis dispensent aux autres pays, que la politique commerciale de la Suisse est l'une des plus libérales du monde, qu'une aggravation du protectionnisme des Etats-Unis affaiblirait singulièrement la position des démocrates en face des conceptions totalitaires auxquelles l'Union syndicale suisse et la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) sont résolument opposées,

que l'augmentation des tarifs en perspective entraînerait un chômage direct dans l'industrie horlogère suisse, le plus gros exportateur vers la zone dollar,

qu'au cours de ces dernières années les échanges commerciaux avec les Etats-Unis ont bouclé avec un solde actif important en faveur de ce pays, la Suisse ayant acheté pour 5 dollars de marchandises américaines pour 3 dollars de produits suisses achetés par les Etats-Unis,

que de nouvelles mesures restrictives de la part des Etats-Unis provoqueraient la rupture de l'équilibre des échanges déjà peu favorable à l'économie suisse, et ne manqueraient pas d'entraîner une réduction des achats de produits américains,

que si la majorité du peuple américain connaissait ces faits, il est peu probable qu'il approuverait une atteinte aussi brutale et injustifiée contre une industrie dont les ouvriers jouissent d'un standard de vie comparable à celui des Américains, et contre un petit peuple démocratique dont les citoyens partagent un héritage séculaire de libertés politiques et économiques,

que l'instauration de la paix dans le monde, sur la base de l'indépendance nationale et des libertés du peuple, repose sur une coopération toujours plus étroite de l'économie mondiale pour assurer une répartition internationale équitable du travail permettant aux travailleurs de tous les pays de bénéficier au mieux de l'effort collectif des peuples pour augmenter la production par une organisation rationnelle;

### pour ces motifs, l'Union syndicale suisse

attire l'attention des grandes confédérations syndicales américaines et de la Confédération internationale des syndicats libres, de ses 52 millions d'affiliés dans 59 pays, sur la situation qu'une hausse injustifiée des droits de douane américains sur les produits horlogers suisses ne manquerait pas de créer, vu qu'elle constituerait le signe avant-coureur de mesures similaires des Etats-Unis à l'égard d'autres pays et d'autres produits, ce qui affecterait la position des travailleurs et des syndicats des pays démocratiques,

en conclusion, l'Union syndicale suisse invite les grandes confédérations syndicales américaines et la Confédération internationale des syndicats libres à prendre toutes les mesures utiles pour empêcher une politique protectionniste et restrictive en matière économique de la part des Etats-Unis.

Berne, le 14 juillet 1952.

# Le 84° congrès annuel des syndicats britanniques

Par Bieligk, Londres

Le 84e congrès des Trade Unions, qui s'est tenu à Margate, dans le sud de l'Angleterre, du 1er au 5 septembre, se réunissait dans des circonstances fort différentes de celles de l'année précédente. Le gouvernement travailliste a fait place à un gouvernement conservateur, qui a porté, au cours des dix mois écoulés, de nombreuses atteintes au niveau de vie de la population laborieuse. Il cherche à annuler, ou du moins à restreindre, les principales réformes économiques et sociales dont l'institution avait été énergiquement soutenue, à l'époque, par le mouvement syndical. Ainsi que le constatait récemment le président du Trades Union Congress (T.U.C.), l'attitude du gouvernement conservateur envers les syndicats est en contradiction avec les assurances qu'il leur avait données de les consulter sur toute question de leur compétence. A cela vient s'ajouter la dépression économique que reflète la recrudescence du chômage (le nombre des sans-travail a doublé depuis un an), qui affecte principalement certaines industries productrices de biens de consommation, tels que les textiles, les meubles, la porcelaine, etc. Et la situation économique internationale est telle que l'on ne saurait guère espérer assister, dans un proche avenir, à une reprise de caractère durable.

C'est surtout aux tâches dictées par cette situation nouvelle que le congrès a consacré ses travaux.